

COMMUNIQUE DE PRESSE

Label DD&RS : Un outil de valorisation de l'ancrage territorial

Le **30 janvier 2018** au matin s'est réuni pour la sixième fois le **comité de labellisation du « Label DD&RS »** (Développement Durable et Responsabilité Sociétale). Aux côtés des représentants des établissements d'enseignement supérieur et des partenaires institutionnels.

Le label valorise l'engagement des établissements en matière de développement durable et de responsabilité sociétale sur la base d'un référentiel commun portant sur cinq axes : gouvernance, formation, recherche, gestion environnementale, politique sociale et ancrage territorial.

Ce comité a permis de passer en revue les évolutions de l'environnement du Label et du dispositif de labellisation. Il a également été l'occasion de faire quelques rappels des règles du dispositif qui peuvent être mal interprétées. Ces évolutions ont été validées de manière collective avant de les présenter publiquement lors de l'Assemblée plénière des parties prenantes.

L'Assemblée plénière des parties prenantes du Label DD&RS a eu lieu l'après-midi du 30 janvier 2018. Les deux co-présidents du comité de labellisation -Lionel VINOURE de l'université de Poitiers et Leïla KEBIR de l'École des Ingénieurs de la Ville de Paris- ont présenté le Label DD&RS, les 6 établissements labellisés en 2017 et les évolutions à venir du processus de labellisation à un large éventail de parties prenantes. Etaient représentés : 40 établissements de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, des acteurs de l'ESR (CGE, établissements, CIRSES, CROUS, BNEI, FAGE, REFEDD, CTI, AFEV...), des collectivités territoriales (Région Nouvelle Aquitaine et Ville de Poitiers...), des acteurs socio-économiques et des acteurs de la société civile (Pôle emploi, associations, Campus Responsable...) soit près de 70 personnes présentes.

Ont notamment été évoqués à propos du processus de labellisation :

- Un contexte favorable : une évolution des référentiels de l'HCERES pour prendre en compte le développement durable et un projet de plateforme web d'autoévaluation de la démarche DD&RS piloté par l'association CIRSES,
- La mise en place d'un contrôle à mi-parcours plus qualitatif des établissements labellisés,

L'après-midi a également été l'occasion de **partager des retours d'expérience de collectivités territoriales et de l'Université de Poitiers**. Sont intervenus :

Yves JEAN - Président de l'Université de Poitiers : Accueil et introduction de la journée

Mariannig HALL – CROUS : L'intérêt du Label DD&RS est « l'émulation par l'échange des pratiques et non par la compétition », « Le DD est un puissant levier de mobilisation et de fédération des équipes (du CROUS). C'est un sujet commun qui donne du sens au travail et crée du lien »

François BLANCHARD – Ville de Poitiers : Le DD&RS est un axe structurant du territoire et un élément majeur du schéma local. L'Université est un acteur engagé et un partenaire moteur sur ces thématiques. « Le Label est connu et valorisé tant par l'Université que par le territoire, lui-même très mobilisé par les transitions écologiques et sociétales ».

Gérard BLANCHARD – Région Nouvelle Aquitaine : La Région, nouvellement créée, se dote actuellement de schémas territoriaux notamment au niveau de l'enseignement supérieur. Le développement durable est une thématique importante et incontournable tant au niveau des politiques publiques que de la mobilisation des citoyens pour mieux accompagner les changements. « La Région invite les établissements d'ESR de son périmètre à la solliciter pour travailler de concert sur la mesure de leurs impacts DD&RS sur le territoire »

Dominique ROYOUX (Laboratoire RURALITE) et Lionel Vinour - Université de Poitiers : La mesure de l'impact de l'Université en tant qu'acteur territorial est un élément de sa responsabilité. Le laboratoire a ainsi pu cartographier des données techniques et financières pour visualiser et analyser plusieurs impacts :

Poitiers, le 30 janvier 2018

stages des étudiants, lieux d'apprentissage/lieux de résidence, déplacements ou encore collecte de la taxe d'apprentissage. La responsabilité d'un établissement d'enseignement supérieur passe aussi par des achats responsables, « la commande publique responsable est un outil au service du développement durable du territoire ».

Les nombreux échanges avec la salle ont montré l'intérêt des établissements concernant les interventions proposées, les possibilités d'évolution des outils pour compléter le référentiel DD&RS et inciter les établissements à se lancer dans la démarche de labellisation. Plusieurs établissements présents ont d'ailleurs précisé qu'ils prévoyaient de candidater au Label, certains dès 2018.

La prochaine réunion du comité de labellisation est prévue aux alentours du 15 mai 2018. Le dépôt des candidatures pour la prochaine session sera ouvert à partir de début mars 2018 : www.label-ddrs.org

Le Comité de Labellisation



Le dispositif de labellisation « Label DD&RS » s'inscrit dans la lignée de l'art. 55 du Grenelle 1 de l'environnement, en réponse à la feuille de route de la Conférence environnementale 2013 et au nombre des initiatives internationales rassemblées sur la plate-forme www.sustainabilityperformance.org.

Le label DD&RS permet de valoriser nationalement et internationalement au meilleur rapport bénéfices/coûts les démarches de **développement durable et de responsabilité sociétale** des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et de monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.

Le Comité de labellisation est composé d'un groupe de pairs et d'un groupe d'étudiants agissant en qualité d'auditeurs du label DD&RS, du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de la Conférence des Grandes Ecoles, de la Conférence des Présidents d'Universités, du REseau Français des Etudiants pour le Développement Durable et de l'opérateur du label, CIRSES - Collectif pour l'Intégration du développement durable et de la Responsabilité Sociétale dans l'Enseignement Supérieur - qui assure la gestion administrative du dispositif.